



Distribution: générale	Point 6 de l'ordre du jour
Date: 27 juin 2020	WFP/EB.A/2020/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2
Original: anglais	Ressources, questions financières et budgétaires
	Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Le Directeur exécutif a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Comptes annuels vérifiés de 2019 (WFP/EB.A/2020/6-A/1)
- Reconstitution du Compte spécial pour les programmes concernant le bien-être (WFP/EB.A/2020/6-B/1)
- Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2020/6-C/1)
- Rapport annuel de l'Inspectrice générale et Note du Directeur exécutif (WFP/EB.A/2020/6-D/1)
- Examen de la gestion des points importants en matière de risque et de contrôle – 2019 (WFP/EB.A/2020/6-E/1)
- Rapport de l'Auditeur externe sur le parc immobilier et réponse de la direction du PAM aux recommandations (WFP/EB.A/2020/6-F/1)
- Rapport de l'Auditeur externe sur les services de transport aérien et réponse de la direction du PAM aux recommandations (WFP/EB.A/2020/6-G/1)
- Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe (WFP/EB.A/2020/6-H/1)
- Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2019) (WFP/EB.A/2020/6-I/1)
- Rapport du Directeur exécutif sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2019 (WFP/EB.A/2020/6-J/1)
- Utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (WFP/EB.A/2020/6-K/1)

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES – NEW YORK

Référence: AC/2117

Comité consultatif pour
les questions administratives et budgétaires

Le 26 juin 2020

Monsieur le Directeur exécutif,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les documents que vous lui avez présentés et dont la liste figure en annexe.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir présenter le rapport complet, sous forme de document distinct, au Conseil d'administration du PAM à sa prochaine session, et transmettre dès que possible une version imprimée de ce document au Comité consultatif.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur exécutif, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président
Abdallah Bachar Bong

M. David Beasley
Directeur exécutif
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68-70
00148 Rome, Italie

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné 14 rapports établis par le Secrétariat du Programme alimentaire mondial (PAM) pour présentation au Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle, qui se tient à Rome (Italie) à partir du 29 juin 2020. Trois de ces documents sont soumis au Conseil d'administration pour approbation, dix pour examen et un pour information (voir la liste complète des rapports en annexe). Lors de l'examen des rapports, le Secrétariat du PAM a communiqué au Comité consultatif des informations supplémentaires et des éclaircissements, dont les derniers ont été reçus sous forme de réponses écrites le 8 juin 2020.

II. Comptes annuels vérifiés de 2019

2. Il ressort des comptes annuels vérifiés (WFP/EB.A/2020/6-A/1) qu'en 2019, les produits comptabilisés se sont établis à 8 271,6 millions de dollars É.-U., en hausse de 903,3 millions de dollars, soit 12 pour cent, par rapport à 2018. Les charges ont représenté 7 613,4 millions de dollars, une progression de 973,7 millions de dollars, soit 15 pour cent, par rapport à 2018. L'excédent des produits sur les charges s'est élevé à 658,2 millions de dollars en 2019, contre 728,6 millions de dollars en 2018. L'excédent de l'exercice comprenait des excédents enregistrés dans le cadre de certaines opérations pour lesquelles les produits avaient été supérieurs aux charges supportées durant la même période, en raison d'un décalage temporel inévitable entre la comptabilisation des produits et celle des charges. Ces excédents étaient partiellement contrebalancés par les déficits d'autres opérations, qui avaient continué d'utiliser les soldes des fonds accumulés en raison d'excédents des produits sur les charges réalisés lors d'exercices précédents. Le tableau ci-dessous relatif à l'évolution des produits, des dépenses et de l'excédent/(du déficit) de 2009 à 2019 a été communiqué au Comité consultatif, en réponse à sa demande.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits*	4 373	4 266	3 736	4 211	4 536	5 450	4 765	5 909	6 431	7 368	8 272
Dépenses	4 228	4 238	4 017	4 396	4 515	5 215	4 816	5 368	6 219	6 640	7 613
Excédent/ (déficit)	145	29	(281)	(184)	21	236	(51)	541	212	729	658
Soldes des fonds	3 792	3 835	3 550	3 351	3 400	3 591	3 492	3 997	4 054	4 898	5 438
Réserves	266	259	237	273	273	331	278	330	380	407	432
Actifs nets	4 058	4 094	3 788	3 624	3 673	3 923	3 771	4 327	4 434	5 306	5 870

* Le PAM a modifié sa méthode de comptabilisation du produit des contributions en 2016 et a retraité les soldes correspondants de 2015. Les produits et les excédents des exercices antérieurs à 2015 n'ont pas été retraités.

3. Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, qu'en 2019, près de 95 pour cent des contributions totales provenaient de gouvernements et d'institutions intergouvernementales. Il a également été informé que dans le cadre de la feuille de route

intégrée, les contributions des donateurs entrant dans les budgets de portefeuille de pays pouvaient être affectées à des fins spécifiques à divers niveaux - pays, résultat stratégique, effet direct stratégique et activité - si bien que les fonds sans affectation particulière représentaient environ 5 pour cent du total des contributions. **Le Comité consultatif constate une légère progression des contributions sans affectation particulière. Néanmoins, il réitère combien il est préoccupé par la faiblesse persistante de la part de ces contributions, qui risque de nuire à la souplesse dont le PAM a besoin pour pouvoir redéployer les ressources en vue de faire face aux besoins humanitaires d'urgence, et il ne doute pas que le PAM fera tout ce qui est en son pouvoir pour augmenter la part des contributions sans affectation particulière (WFP/EB.A/2018/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2 WFP/EB.A/2018/5-D/2, par. 9 et WFP/EB.A/2019/6(A,C,D,E,F,G,H,I)/2 3, par. 4).**

4. S'agissant des transferts de type monétaire, le Comité consultatif relève à la figure 5 des comptes annuels vérifiés que les dépenses au titre des transferts monétaires et des bons sont en progression, passant de 1 446 millions de dollars en 2017 à 1 761 millions de dollars en 2018 et à 2 134,0 millions de dollars en 2019. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le montant des transferts de type monétaire effectués en 2019 comprenait 235,4 millions de dollars sous forme de bons-produits et que les opérations faisant le plus largement usage des modalités de transfert de type monétaire étaient l'intervention d'urgence régionale en faveur des réfugiés syriens et les interventions d'urgence menées au Yémen et en Somalie, pour lesquelles ces transferts s'étaient établis à 1 326,2 millions de dollars au total, soit 62 pour cent de l'ensemble des transferts de type monétaire effectués en 2019. Les autres pays comptant des programmes de transferts de type monétaire importants étaient le Bangladesh, la République démocratique du Congo, le Nigéria, le Soudan du Sud, le Soudan, la Colombie et le Zimbabwe. Le Comité a également obtenu des informations sur les mécanismes de suivi et de contrôle mis en place tout au long du cycle des programmes, sur les outils et les pratiques instaurés pour faciliter la gestion des données sensibles concernant les transferts de type monétaire et en assurer la qualité, ainsi que sur les contrôles et les paramètres automatisés, notamment la numérisation de toutes les étapes pour assurer le contrôle de l'intégrité du processus. **Néanmoins, devant l'usage accru et persistant des transferts de type monétaire, le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a déjà formulées à propos de ces transferts et réaffirme que des mécanismes de suivi et de contrôle efficaces sont nécessaires pour garantir que les fonds sont correctement utilisés et les risques atténués (WFP/EB.A/2018/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2 WFP/EB.A/2018/5-D/2, par. 12).**
5. À propos des mesures d'atténuation des risques et d'obligation redditionnelle relatives aux pertes de vivres et au volume accru de produits alimentaires passés par profits et pertes ces dernières années, le Comité consultatif a été informé que le PAM dispose de processus bien établis pour analyser systématiquement les pertes liées aux denrées alimentaires et en rendre compte. Les pertes sont signalées aux organes directeurs dans les états financiers et un rapport détaillé sur les pertes globales de produits alimentaires est présenté régulièrement au Conseil d'administration à sa session annuelle. Le Comité a reçu des informations détaillées sur l'intoxication alimentaire survenue en Ouganda en mars 2019, laquelle est mentionnée dans la Déclaration du Directeur exécutif sur le contrôle interne, et a été informé que le PAM avait pris des dispositions suite à cet incident et instauré des mesures à l'échelle de l'organisation pour renforcer ses systèmes et ses politiques relatifs à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments.
6. Il est indiqué dans le rapport qu'en 2019, le total des actifs s'est accru de 1 259,9 millions de dollars, soit 15 pour cent, passant de 8 175,0 millions de dollars à la fin de 2018 à 9 434,9 millions de dollars à la fin de 2019. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des contributions à recevoir qu'entraîne l'expansion des opérations. Le total

des passifs s'est accru de 695,6 millions de dollars, soit 24 pour cent, passant de 2 869,3 millions de dollars en 2018 à 3 564,9 millions de dollars en 2019, en raison principalement de la hausse des produits constatés d'avance (203,1 millions de dollars), des engagements au titre des avantages du personnel (287,4 millions de dollars) et des autres engagements (210,8 millions de dollars). Au 31 décembre 2019, les actifs nets du PAM s'établissaient au total à 5 870,0 millions de dollars, ce qui confirme la solidité de la situation financière d'ensemble. Le Comité financier ayant demandé des précisions, le tableau ci-après présentant l'analyse des ratios financiers de 2015 à 2019 lui a été communiqué.

TABLEAU 2: ANALYSE DES RATIOS FINANCIERS DE 2015 À 2019				
	Ratio de liquidité (actifs réalisables/passifs exigibles)	Actif total/passif total	Ratio de trésorerie (trésorerie + placements à court terme/passifs exigibles)	Ratio de liquidité immédiate (trésorerie + placements à court terme + montants à recevoir/passifs exigibles)
2015	8,6	4,3	3,0	7,3
2016	9,5	4,9	3,4	8,4
2017	9,8	4,9	3,5	8,7
2018	8,7	5,1	3,5	7,6
2019	7,9	4,5	3,0	7,0

7. **Le Comité consultatif prend note de la solidité de la situation financière du PAM et n'a pas d'objection à présenter au sujet des comptes annuels vérifiés de 2019.**
8. Il est indiqué dans la Déclaration du Directeur exécutif sur le contrôle interne que le PAM a appliqué un dispositif de contrôle interne satisfaisant durant l'exercice clos le 31 décembre 2019. Le document comprend également le rapport de l'Auditeur externe sur les états financiers du PAM pour ce même exercice. L'Auditeur externe a délivré une opinion sans réserve sur les états financiers et a formulé quatre recommandations portant sur des questions relatives aux avantages du personnel. **Le Comité consultatif ne doute pas que le PAM appliquera les recommandations de l'Auditeur externe dans les meilleurs délais et dans leur intégralité.**

Autres questions

Impact de la maladie à coronavirus (COVID-19)

9. S'agissant de la pandémie de COVID-19 et de la riposte du PAM, des informations sur les problèmes cruciaux que pose la pandémie et sur les opérations menées par le PAM pour y faire face ont été communiquées au Comité consultatif. Celui-ci ayant demandé des précisions, il lui a été indiqué qu'en sus de répondre à une recrudescence des besoins liés à la faim et à la pauvreté, le PAM, par l'intermédiaire des services fournis à la communauté d'aide humanitaire, jouait un rôle indispensable pour assurer une riposte forte et coordonnée du système des Nations Unies. Le PAM avait établi huit plateformes d'intervention humanitaire à l'appui des interventions menées face à la COVID-19, lesquelles desservaient 46 destinations en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine; en outre, les services de transport aérien de passagers se développaient rapidement, et 259 organisations y avaient désormais recours. **Le Comité consultatif ne doute pas que le PAM fournira au Conseil d'administration davantage de détails sur l'impact que**

pourrait avoir la pandémie de COVID-19, notamment sur les opérations du PAM et les contributions qu'il reçoit. Le Comité compte également que le PAM fournira dans les prochains rapports budgétaires des informations sur les recettes et l'utilisation des ressources pendant cette période particulière des activités du Programme et sur la contribution apportée par le PAM dans le cadre de l'intervention menée à l'échelle du système des Nations Unies pour faire face aux répercussions de la COVID-19.

Personnel non-fonctionnaire

10. Le Comité consultatif rappelle que selon le rapport du Corps commun d'inspection sur l'emploi de personnel non-fonctionnaire et les conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les organismes des Nations Unies, le PAM définit les non-fonctionnaires comme des personnes dont l'emploi est régi par les clauses de leur contrat et n'est pas soumis au règlement du personnel (JIU/REP/2014/8, par. 15). Le Comité a été informé, en réponse à ses questions, que le nombre de titulaires de contrats de services était passé de 6 083 en 2018 à 6 631 en 2019, le taux de renouvellement étant respectivement de 5,9 pour cent et 4,6 pour cent. **Le Comité consultatif recommande au Conseil d'administration de faire en sorte que le PAM envisage de mettre à profit l'expérience d'autres entités des Nations Unies et les enseignements correspondants pour réduire le nombre des non-fonctionnaires et, au cas par cas, régulariser les postes ayant un caractère pérenne. Le Comité compte que le PAM fera le point sur cette question dans ses prochains rapports.**

Enquête auprès du personnel

11. Il est indiqué dans la Déclaration du Directeur exécutif sur le contrôle interne qu'en matière de risques et de contrôle interne, deux problèmes particulièrement sensibles se sont présentés en 2019 et que compte tenu du constat dressé à l'issue des dernières enquêtes menées auprès du personnel, il est nécessaire que le PAM fasse en sorte que les employés soient protégés contre le harcèlement, les abus et la discrimination, à tous les échelons de l'organisation. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la direction du PAM avait intensifié son action et fourni une impulsion décisive pour instaurer une culture organisationnelle et des règles de conduite sur le lieu de travail au vu des résultats de l'enquête mondiale menée en 2018; en effet, il ressortait de celle-ci que des améliorations considérables étaient nécessaires pour veiller à ce que les employés, à tous les échelons de l'organisation, soient traités avec dignité et respect, et n'aient pas peur de s'exprimer sur des questions concernant le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus d'autorité et la discrimination. Le Comité observe que l'enquête a eu lieu en 2018 et qu'il pourrait être nécessaire d'en mener une autre.

III. Reconstitution du compte spécial pour les programmes de promotion du bien-être

12. D'après le rapport, un transfert de 8 millions de dollars du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP) au compte spécial est demandé pour pouvoir poursuivre la mise en œuvre des programmes de promotion du bien-être ayant pour but de pallier les risques qui pèsent sur la santé et la sécurité des employés du PAM et de leurs familles (WFP/EB.A/2020/6-B/1, par. 3). Le rapport contient des informations sur le cadre du PAM pour le bien-être qui vise à établir un juste équilibre entre les besoins du PAM et ceux de ses employés. Il en précise également les trois objectifs et indique que le PAM élabore actuellement une stratégie en matière de bien-être pour 2020-2024 (*ibid.*,

par. 4 à 6)¹. Les informations concernant le financement des programmes de promotion du bien-être figurent aux paragraphes 7 à 10 du rapport et l'annexe I donne la liste des activités menées jusqu'à présent.

13. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des informations sur le compte spécial pour les programmes de promotion du bien-être, y compris sur les bénéficiaires de ces programmes. Il a été informé que les programmes du PAM en matière de bien-être ne faisaient aucune distinction entre les différentes catégories de personnel, conformément au but 1 de la stratégie intitulé "Le bien-être pour tous" et que dans les bureaux de pays, l'aide au bien-être était destinée à tous les employés de ces bureaux et, le cas échéant, aux personnes à leur charge. **Le Comité consultatif relève le manque d'informations détaillées sur les bénéficiaires des programmes de promotion du bien-être et ne doute pas que le PAM étudiera les prestations de services destinées à ces bénéficiaires et qu'il en assurera le suivi.**
14. Il est indiqué dans le rapport que le transfert d'un montant de 8 millions de dollars provenant du Compte de péréquation des dépenses AAP est nécessaire pour rembourser l'avance de 2,5 millions de dollars du budget AAP et reconstituer le compte spécial à hauteur de 5,5 millions de dollars, afin de pouvoir financer jusqu'en 2024 des initiatives relevant de la Stratégie du PAM en matière de bien-être pour 2019–2024, notamment les interventions en cours pour faire face à la COVID-19, au titre des piliers relatifs à la santé et à la sécurité (*ibid.*, par. 14). Le rapport présente également les dépenses prévues entre 2020 et 2024 pour le bien-être du personnel, par pilier, non comprise l'avance de 2,5 millions de dollars du budget AAP qui doit être remboursée (*ibid.*, par. 15 et tableau). L'annexe II détaille la répartition par pilier des initiatives qui vont être mises en œuvre avec les fonds du compte spécial.
15. S'agissant du financement au moyen du compte spécial des interventions menées par le PAM en lien avec la COVID-19, le rapport comporte des informations sur une opération du PAM relative aux chaînes d'approvisionnement à laquelle a été affecté un montant de 5 millions de dollars, dont 2,5 millions de dollars provenant du compte spécial; de ce fait, ce compte est épuisé. Les 2,5 millions de dollars restants affectés à l'opération sur les chaînes d'approvisionnement proviennent d'une avance consentie à la Division chargée du bien-être du personnel sur le budget AAP de 2020 (*ibid.*, par. 12).
16. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des informations sur l'utilisation du compte spécial, le financement et l'impact des programmes de promotion du bien-être, les pratiques optimales et la fourniture de produits d'hygiène à utiliser dans les bureaux et de matériel de protection individuelle. **Le Comité consultatif apprécie les efforts consentis par le PAM dans le cadre de sa stratégie en matière de bien-être et compte que les prochains rapports donneront davantage d'informations sur cette stratégie.**

¹ Les trois buts de la stratégie sont les suivants:

But 1. Le bien-être pour tous: priorité au terrain. Le but de l'initiative "Bien-être pour tous" est d'étendre à tous les employés sur le terrain les programmes de promotion de la santé et de prévention des maladies déjà en place.

But 2. Promouvoir une culture institutionnelle de la santé. En réservant à la santé des employés un rang élevé parmi les priorités institutionnelles, le PAM incite les administrateurs et les employés à adopter des comportements privilégiant la prévention en amont afin de préparer un avenir dans lequel les risques sanitaires seront moins nombreux, la population sera en meilleure santé et l'institution sera plus compétitive et plus performante.

But 3. Créer un environnement de travail propice et épanouissant. Le PAM met en œuvre une politique en matière de sécurité et de santé au travail, à laquelle la Division chargée du bien-être du personnel contribue en dispensant aux employés et, si possible, à leurs familles des services portant sur toutes les facettes de la santé et du bien-être. L'optimisation des synergies avec d'autres parties prenantes internes permet au PAM d'appliquer pleinement sa politique et d'aider d'autres entités du système des Nations Unies à mettre en œuvre leurs propres politiques.

IV. Utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes

17. Il est indiqué dans le rapport que le Compte de péréquation des dépenses AAP comptabilise tout écart entre les recettes du PAM provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) et les dépenses AAP de l'exercice, et les fins auxquelles ce compte peut être utilisé y sont précisées (WFP/EB.A/2020/6-K/1, par. 1 et 2). Dans le Plan de gestion du PAM pour 2020-2022, le produit des contributions est estimé à 7,45 milliards de dollars pour 2020, ce qui correspond à un montant prévisionnel de 446 millions de dollars au titre du recouvrement des CAI. Le solde de clôture du Compte de péréquation des dépenses AAP à la fin de 2020 est estimé à 171,1 millions de dollars (*ibid.*, par. 5 et tableau 1).
18. Il est indiqué dans le rapport que pour atténuer le risque que le PAM ne soit pas en mesure de répondre à l'afflux simultané de demandes de financements du Compte d'intervention immédiate (CII) au cours de cette pandémie mondiale, il est proposé de transférer 30 millions de dollars du Compte de péréquation des dépenses AAP au CII pour permettre au PAM de fournir une assistance immédiate dans des situations où des vies sont en jeu alors qu'aucune contribution n'est prévue (*ibid.*, par. 10). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des informations sur les critères relatifs aux demandes financées par le CII, les affectations à des pays spécifiques et les demandes d'aide d'urgence en cas de crise alimentaire due à la COVID-19. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection au transfert de fonds des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes au Compte d'intervention immédiate.**

V. Documents soumis au Conseil d'administration pour examen

19. Le Comité consultatif constate que le Rapport de l'Auditeur externe sur les services de transport aérien (WFP/EB.A/2020/6-G/1) contient une recommandation qui fait référence au Département de l'appui aux missions du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, or celui-ci a disparu au 31 décembre 2018, remplacé à compter du 1^{er} janvier 2019 par le Département de l'appui opérationnel en vertu de la résolution A/RES/72/266 B de l'Assemblée générale. Le Comité a été informé que la référence concerne le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel, et que le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies est chargé de déterminer avec quel département il doit assurer la liaison sur le terrain afin de mettre au point des mesures et des services de coopération utiles aux opérations de transport aérien.
20. Dans les comptes annuels vérifiés, l'Auditeur externe a constaté une nette augmentation de la valeur des fraudes avérées et potentielles en 2019, provenant pour les premières d'un litige avec un fournisseur pour un montant de 7 millions de dollars, qui a donné lieu à un accord avec ledit fournisseur en vue de sa récupération par le PAM, et pour les secondes d'une activité de transferts de type monétaire, pour un montant de 1,8 million de dollars (WFP/EB.A/2020/6-A/1, par. 40). S'agissant de la réponse du PAM, le Directeur exécutif indique que le PAM a poursuivi la mise en service de SCOPE, l'application numérique utilisée pour l'enregistrement des bénéficiaires, la configuration des interventions, la planification des distributions, la réalisation des transferts et l'établissement des rapports sur les distributions, de sorte qu'à la fin de 2019, elle couvrait 47 millions de bénéficiaires et 71 pour cent des transferts de type monétaire (WFP/EB.A/2020/6-D/1/Add.1, par. 15); en outre, le PAM a renforcé la détection rapide des risques, mis l'accent sur l'obligation de vigilance des prestataires de services financiers et émis des directives révisées à l'intention des bureaux de pays en 2019, et sur l'obligation de vigilance applicable en situation d'urgence, en avril 2020 (*ibid.*, par. 18 et 21). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des informations sur les cas de fraude avérés et potentiels et sur les mesures et les mécanismes de reddition de compte additionnels qui ont été instaurés et mis en application.

Le Comité consultatif ne doute pas que le PAM redoublera d'efforts pour résoudre les problèmes décelés par l'Inspectrice générale, comme la fraude, le harcèlement, et l'exploitation et les atteintes sexuelles (voir aussi le par. 10 ci-dessus).

21. À sa demande, le Comité a également obtenu des informations sur le nombre de recommandations d'audit faisant état de risques élevés auxquelles il n'a pas encore été donné suite. **Le Comité consultatif fait à nouveau observer qu'un certain nombre des recommandations de l'Auditeur externe présentées à des sessions précédentes sont encore en suspens, et il compte que le PAM veillera à les appliquer dans leur intégralité.**
22. S'agissant des points importants en matière de risque et de contrôle interne relatifs à la gestion des organisations non gouvernementales (ONG) et des partenaires, et des problèmes de capacité et de disponibilité des ONG, le Comité consultatif a été informé, en réponse à une question, des systèmes et des mesures d'atténuation mis en place pour améliorer la situation et des problèmes de capacité concernant les ONG. Outre les mesures présentées dans la Déclaration du Directeur exécutif sur le contrôle interne (WFP/EB.A/2020/6-A/1, page 43) et les activités de formation mentionnées dans la Note du Directeur exécutif sur le rapport annuel de l'Inspectrice générale (WFP/EB.A/2020/6-D/1/Add.1), le PAM a, entre autres, appliqué voire amélioré le processus de sélection des partenaires coopérants et les procédures de vigilance, renforcé le rôle que jouent les bureaux régionaux comme éléments de la seconde ligne de défense, et sensibilisé le personnel et les partenaires aux politiques et procédures qu'il a mises en place pour détecter les usages illégaux des produits alimentaires distribués.
23. Pour ce qui est des problèmes qu'il reste à résoudre s'agissant des anciens systèmes informatiques du PAM et de l'intégration des systèmes en général (WFP/EB.A/2020/6-E/1, par. 88), le Comité consultatif a reçu des informations sur les moyens de traiter l'interopérabilité des systèmes et sur les activités d'intégration en cours au PAM. **S'agissant de l'Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risques et de contrôle, le Comité consultatif recommande de renforcer davantage les systèmes et mesures d'atténuation relatifs aux organisations non gouvernementales ainsi que ceux concernant la gestion des systèmes informatiques du PAM.**

ANNEXE**Rapports présentés au Comité consultatif pour approbation:**

- i) Comptes annuels vérifiés de 2019 (WFP/EB.A/2020/6-A/1)
- ii) Utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (WFP/EB.A/2020/6-K/1)
- iii) Reconstitution du Compte spécial pour les programmes concernant le bien-être (WFP/EB.A/2020/6-B/1)

Rapports présentés au Comité consultatif pour examen:

- i) Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2020/6-C/1)
- ii) Rapport annuel de l'Inspectrice générale (WFP/EB.A/2020/6-D/1)
- iii) Note du Directeur exécutif sur le rapport annuel de l'Inspectrice générale (WFP/EB.A/2020/6-D/1/Add.1)
- iv) Examen de la gestion des points importants en matière de risque et de contrôle – 2019 (WFP/EB.A/2020/6-E/1)
- v) Rapport de l'Auditeur externe sur le parc immobilier (WFP/EB.A/2020/6-F/1)
- vi) Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur le parc immobilier (WFP/EB.A/2020/6-F/1/Add.1)
- vii) Rapport de l'Auditeur externe sur les services de transport aérien (WFP/EB.A/2020/6-G/1)
- viii) Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur les services de transport aérien (WFP/EB.A/2020/6-G/1/Add.1)
- ix) Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe (WFP/EB.A/2020/6-H/1)
- x) Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2019) (WFP/EB.A/2020/6-I/1)

Rapports présentés au Comité consultatif pour information:

- i) Rapport du Directeur exécutif sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2019 (WFP/EB.A/2020/6-J/1)